



REUNION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 30 janvier 2017. **PROCES VERBAL**

L'an deux mille dix-sept, le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIERRES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Daniel, Maire.

Liste « Vivre à PIERRES » :

Daniel MORIN, Patrick TESTE, Anne-Marie GALLAS, Carine ROUX, Michèle CHÉRAMY, Michel CRETON, Maryline RENARD, Philippe BUTEAU, Frédérique MARTIN, Caroline RÉMONT, Christophe PETIT, Clotilde PERCHERON, Sophie MAROUFI, Martine DORÉ, Christophe PETIOT.

Liste « Agir ensemble pour PIERRES » :

Christophe BIGNAUT, Gérard CRASSIN, Anne-Laure CUSSONNEAU.

Absents excusés :

Jean-Louis GALA, pouvoir donné à Christophe PETIT
Jean-Marc BODESCOT, pouvoir donné à Christophe PETIOT
Richard GAILLARD, pouvoir donné à Daniel MORIN
Hélène CAYUELA, pouvoir donné à Gérard CRASSIN
Nicolas LESOUDIER.

I/ Election du secrétaire de séance.

Frédérique MARTIN est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

II/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2016.

Monsieur le Maire soumet à approbation le procès-verbal du 13 décembre 2016 lequel est approuvé à la majorité (21 voix pour, abstention d'Anne-Laure CUSSONNEAU).

Gérard CRASSIN fait observer que dans le point VII relatif à l'approbation de la convention pour l'organisation des musicales de Boisricheux, le délibérant ne figure pas.

Monsieur le Maire acquiesce et précise qu'il s'agit d'une erreur matérielle, la délibération a bien été passée et la convention signée.

III/ Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation accordée par le Conseil Municipal.

Le 27 décembre 2016, validation d'un devis de la société Sensus d'un montant de 1 008,00 € TTC pour l'achat de compteurs pour le service d'eau.

Le 15 janvier 2017, approbation d'un devis de la société Dactyl-Buro d'un montant de 4 620 € TTC pour le remplacement de 3 imprimantes : comptabilité et état civil, police municipale et une imprimante partagée pour le Maire et les élus.

Le 17 janvier 2017, approbation d'un devis de la société Infotp d'un montant de 1 678,21 € TTC pour l'abonnement et la maintenance du logiciel « Info TP » pour l'année 2017.

IV/ Information du Conseil Municipal pour utilisation du Chapitre 022.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2322-1 et L. 2322-2.

Considérant la demande formulée par le comptable assignataire tendant à ce que la dépense relative à l'entretien du parc d'éclairage public soit comptabilisée au chapitre 65 et imputée à l'article 6558.

Considérant que les crédits pour la prise en charge de cette dépense ont été prévus et inscrits au budget 2016 au chapitre 011, article 61558.

Considérant dès lors qu'il y a lieu d'abonder les crédits au 6558 à hauteur du montant de la participation à l'entretien du parc d'éclairage public au chapitre 65, article 6558.

Monsieur le Maire informe que par l'arrêté 102 du 31 décembre 2016, il a utilisé une part des crédits en dépense imprévue de la manière suivante :

- De l'article 022 « dépenses imprévues » : (-) 12 848,00 €
- Vers l'article 6558 « autres participations obligatoires » : (+) 12 848,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité (22 voix pour) prend acte de l'utilisation des dépenses imprévues décidées par Monsieur le Maire qui s'établit comme suit :

- article 022 « dépenses imprévues » : (-) 12 848,00 €
- article 6558 « autres participations obligatoires » : (+) 12 848,00 €

V/ Travaux Urbanisme Environnement.

1/ Demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (F.I.P.D.R.) et du Fonds Départemental d'Investissement (F.D.I.).

A/ Demande de subvention au F.D.I. pour la réalisation de travaux de voirie 2017.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de formuler une demande de subvention au titre du FDI 2017 pour la réalisation de travaux de renforcement du corps de chaussées dans diverses rues et l'aménagement de bordures et trottoirs dont le détail s'établit comme suit :

- Pose de bordures rue des Oiseaux pour 47 525,00 € HT
- Aménagement de bordures et de trottoirs rue des Grandes Cours (326.8) pour 12 710,00 € HT
- Aménagement de bordures et trottoirs rue des Genêts et rue des Cotonéasters pour 6 062,50 € HT
- Élargissement de la rue de la Grosse Borne (CD 326.5) pour 14 590,00 € HT
- Renforcement du corps de chaussée dans diverses rues pour un montant de 10 000,00 € HT

Le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux est fixé comme suit :

Début des travaux : mai

Fin des travaux : juillet

Le plan de financement du coût estimatif de ces travaux s'établirait comme suit :

Montant total des travaux : 90 887,50 € HT / 109 065,00€ TTC

Subvention (30 %) : 27 266,00 €

Autofinancement : 63 621,50 € HT

Examiné par la commission « Travaux Urbanisme Environnement » lors de sa réunion du 23 janvier 2017, ce point a reçu un avis favorable.

Monsieur le Maire précise que l'échéance pour les dépôts de dossier de subvention est fixée au 31 janvier. Il indique que le Fond Départemental d'Investissement (FDI) remplace désormais le FDAIC.

Gérard CRASSIN informe le conseil que le site Eurelien.fr donne toutes les informations relatives au FDI.

Monsieur le Maire précise que les dossiers de demande au titre du FDI seront désormais portés par les conseillers départementaux, en l'occurrence Anne BRACCO et Jean Noël MARIE pour la Commune de PIERRES.

Monsieur le Maire rappelle que la validation sur le programme d'investissement projeté est une délibération de principe, et qu'elle ne vaut pas engagement des travaux.

Anne-Laure CUSSONNEAU demande si il s'agit d'une fourchette haute ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un estimatif, les prix applicables en matière de travaux publics sont en ce moment plutôt favorables aux collectivités, compte tenu du ralentissement de l'activité économique et du prix du pétrole bas.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité (22 voix pour), décident :

- D'approuver le programme d'investissement ci-dessus pour les travaux de voirie 2017 qui s'établit à 90 887,50 € HT soit 109 065,00 € TTC.
- De solliciter une subvention de 27 266,00 € au Conseil Départemental d'Eure et Loir au titre du FDI 2017 pour travaux de voirie à hauteur de 30 % du montant HT de 90 887,50 € (travaux plafonnés à 100 000,00 € HT).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

B/ Demande de subvention au F.D.I. pour l'aménagement d'un plateau surélevé rue Jean Monnet.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de formuler une demande de subvention au titre du FDI 2017 pour la réalisation d'un plateau surélevé rue Jean Monnet (RD 326.3)

Le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux est fixé comme suit :

Début des travaux : mai

Fin des travaux : juillet

Le plan de financement du coût estimatif de ces travaux s'établirait comme suit :

Montant des travaux : 12 950,00 € HT/ 15 540,00 € TTC

Subvention (30 %) : 3 885,00 €

Autofinancement : 9 065,00 € HT

Examiné par la commission « Travaux Urbanisme Environnement » lors de sa réunion du 23 janvier 2017, ce point a reçu un avis favorable.

Monsieur le Maire précise que ce projet est la résultante de nombreuses doléances des riverains, il évoque les accidents survenus sur cette portion de la RD326.3

Maryline RENARD rappelle l'accident récent ainsi que les dégâts occasionnés sur le portail de sa mère.

Anne-Laure CUSSONNEAU demande si la demande de subvention peut s'appuyer sur le caractère accidentogène de ce tronçon.

Monsieur le Maire rappelle que ces portions de routes sont appelées à disparaître du patrimoine départemental.

Gérard CRASSIN dit qu'il paraît difficile de supprimer des routes départementales.

Monsieur le Maire répond que l'objectif n'est pas de les supprimer, mais bien de les transférer aux communes, ce qui pourrait être acceptable si les routes étaient au préalable remises à neuf.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité (22 voix pour), décident :

- D'approuver le programme d'investissement pour la réalisation d'un plateau surélevé,
- De solliciter une subvention de 3 885,00 € HT auprès du Conseil Départemental d'Eure et Loir au titre du FDI 2017 pour opération de sécurité à hauteur de 30 % du montant HT de 12 950,00 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

C/ Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour l'aménagement de l'accueil de la Mairie.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de formuler une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour la réalisation de travaux de mise en accessibilité de l'accueil de la Mairie. Ces travaux comprennent la réalisation d'un guichet adapté ainsi que la pose d'un interphone aux normes « handicap ».

Le détail des travaux s'établit comme suit :

- Mise aux normes d'accessibilité de l'accueil pour un montant de 1 332,00 € HT
- Pose d'un interphone pour 1 667,53 € HT
-

Le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux est fixé comme suit :

Début des travaux : Mai 2017

Fin des travaux : Juin 2017

Le plan de financement du coût estimatif de ces travaux s'établirait comme suit :

Montant des travaux : 2 999,53 € HT/ 3 599,44 € TTC

Subvention (20 %) 599,90 €

Autofinancement : 2 399,63 € HT

Monsieur le Maire proposera de solliciter une subvention de 599,90 € au titre de la D.E.T.R. 2017 pour mise en accessibilité à hauteur de 20% du montant de 2 999,53 €

Examiné par la commission « Travaux Urbanisme Environnement » lors de sa réunion du 23 janvier 2017, ce point a reçu un avis favorable.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de réaménagement global de la Mairie est à l'étude, mais qu'il n'est pas suffisamment abouti pour être présenté en 2017.

Patrick TESTE précise que ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments publics validé en 2016.

Philippe BUTEAU regrette qu'il n'y ait pas plus d'aide pour la mise en accessibilité/

Monsieur le Maire répond que les communes connaissent l'échéance depuis 2003.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité (22 voix pour), décident :

- D'approuver le programme d'investissement ci-dessus,
- De solliciter une subvention de 599,90 € HT au titre de la D.E.T.R. 2017 à hauteur de 30 % du montant HT de 2 999,53 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

D/ Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour la sécurisation et la mise en accessibilité de la crèche et du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de formuler une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. afin d'effectuer des travaux de sécurisation à la crèche/halte-garderie « Les Petits Pierrots » en installant du film miroir opaque sur les surfaces vitrées, de sécuriser les portes par la pose de cylindres, et d'installer un interphone conforme aux normes « handicaps » au restaurant scolaire.

Le détail des travaux s'établit comme suit :

- pose d'un film miroir opaque pour 4 515,65 € HT
- pose de cylindres pour 411,60 € HT
- pose d'un interphone 1 836,22 € HT

Le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux s'établit comme suit :

Début des travaux : Mai 2017

Fin des travaux : Juin 2017

Le plan de financement du coût estimatif de ces travaux s'établirait comme suit :

Montant total des travaux : 6 763,47 € HT / 8 116,16 € TTC

Subvention (30 %) : 2 029,00 €

Autofinancement : 4 734,43 € HT

Examiné par la commission « Travaux Urbanisme Environnement » lors de sa réunion du 23 janvier 2017, ce point a reçu un avis favorable.

Gérard CRASSIN demande pourquoi le projet ne concerne pas également le restaurant scolaire :

Monsieur le Maire répond que le restaurant scolaire est moins problématique dans la mesure où la présence du public n'excède pas 2 h par jour.

Patrick TESTE précise que la commission scolaire travaille sur la même problématique pour le groupe scolaire.

Anne-Laure CUSSONNEAU demande pourquoi le taux de subvention demandé est ici de 30% alors qu'il était de 20% pour l'accueil de la Mairie.

Monsieur le Maire répond que le taux de subvention est fonction du degré de priorité alloué par l'état

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité (22 voix pour), décident :

- D'approuver le programme d'investissement ci-dessus,
- De solliciter une subvention de 2 029,00 € au titre de la D.E.T.R. 2017 à hauteur de 30 % du montant HT de 6 763,47 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

E/ Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. et du F.I.P.D.R. pour la sécurisation et la mise en accessibilité du groupe scolaire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de formuler une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. et du F.I.P.D.R. Il s'agit d'effectuer des travaux de sécurisation au groupe scolaire (écoles maternelle et primaire) par la pose de serrures sur les portes des différents locaux et le déplacement des 2 interphones dans le cadre de la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le détail des travaux s'établit comme suit :

-Pose de serrures pour 2 211,94 € HT

-Déplacement d'interphones pour 348,00 € HT

Le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux est fixé comme suit :

Début des travaux : Mai 2017

Fin des travaux : Juin 2017

Le plan de financement du coût estimatif de ces travaux s'établirait comme suit :

Montant total des travaux : 2 559,94 € HT / 3 071,93 € TTC

Subvention DETR (30 %) : 767,98 €

Subvention FIPDR (50 %) : 1 279,97 €

Autofinancement : 511,99 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 767.98 € au titre de la DETR 2017 à hauteur de 30 % du montant HT et de 1 279.97 € au titre de la FIPDR à hauteur de 50 %.

Examiné par la commission « Travaux Urbanisme Environnement » lors de sa réunion du 23 janvier 2017, ce point a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité (22 voix pour), décident :

- D'approuver le programme d'investissement ci-dessus.
- De solliciter une subvention de 767,98 € au titre de la D.E.T.R. 2017 à hauteur de 30 % du montant HT de 2 559,94 €.
- De solliciter une subvention de 1 279,97 € au titre du F.I.P.D.R. 2017 à hauteur de 30% du montant HT de 2 559,94 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

Frédérique Martin demande si la crèche et l'école maternelle n'auraient pas pu également bénéficier du FIPDR ?

Monsieur le Maire répond que seule l'école peut bénéficier de ce fond.

2/ Approbation d'un contrat de maintenance pour le système de sécurité incendie du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire soumet à approbation du conseil municipal un contrat pour la vérification périodique du système de sécurité incendie (S.S.I.) du restaurant scolaire.

Deux entreprises ont été interrogées et ont produit les devis suivants :

- devis de l'entreprise Ménage pour un montant 350,00 € HT
- devis de la société Aviss pour un montant de 300,00 € HT
-

Les membres de la commission « Travaux Urbanisme Environnement », ont examiné ce point lors de la réunion du 23 janvier 2017 et proposent de retenir l'offre de la société AVISS d'un montant de 300 HT.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité (22 voix pour) :

- approuvent le devis de la société AVISS d'un montant de 300 HT soit 360,00 € TTC.
- autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

3/ Approbation d'un devis pour la mission SPS dans le cadre de la construction du city parc.

Monsieur le Maire soumet à approbation du conseil municipal un contrat pour la Mission SPS dans le cadre de la construction du city parc.

Deux entreprises ont été interrogées et ont produit les devis suivants :

- devis Apave pour un montant de 1 170,00 € HT,
- devis EMPEREUR Yannick pour un montant de 1 159,00 € HT.
-

Les membres de la commission « Travaux Urbanisme Environnement », ont examiné ce point lors de la réunion du 23 janvier 2017 et proposent de retenir l'offre de la société EMPEREUR Yannick d'un montant de 1 159,00 € HT.

Gérard CRASSIN demande si il est obligatoire de recourir à une Mission SPS ?

Monsieur le Maire répond que oui dès lors qu'il y a plusieurs intervenants sur le chantier.

Gérard CRASSIN demande si une mission SPS à bien été passée pour l'aménagement de sécurité ?

Monsieur le Maire répond que oui, celle-ci à été attribuée à l'Apave

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité (22 voix pour) :

- approuvent le devis de la société EMPEREUR Yannick d'un montant de 1 159,00 HT soit 1 390,80 € TTC,
- autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4/ Fourniture et pose en remplacement d'un vitrage au groupe scolaire.

Monsieur le Maire soumet à approbation du conseil municipal un devis de Chartres Miroiterie d'un montant de 1 405,63 € HT pour la fourniture et la pose de vitrages au groupe scolaire en remplacement de vitrages détériorés.

Examiné par la commission « Travaux Urbanisme Environnement » lors de sa réunion du 23 janvier 2017, ce point a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité (22 voix pour) :

- approuvent le devis de la société Chartres Miroiterie d'un montant de 1 405,63 € HT soit 1 686,76 € TTC,
- autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Michel CRETON demande comment les carreaux ont-ils été détériorés ?

Patrick TESTE répond qu'il s'agit à priori de jets de cailloux,

5/ Travaux aux 99 et 99 Ter route de Nogent le Roi.

Monsieur le Maire soumet à approbation du conseil municipal deux devis de l'entreprise LEROY pour la mise en enrobé de trottoir et la pose d'un tabouret d'assainissement aux 99 bis et 99 ter de la route de Nogent le Roi.

Ces devis s'établissent comme suit :

- Mise en enrobé trottoir : 1882,57 € HT
- Pose d'un tabouret d'assainissement : 811,88 € HT.

Examiné par la commission « Travaux Urbanisme Environnement » lors de sa réunion du 23 janvier 2017, ce point a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité (22 voix pour) :

- approuvent le devis de l'entreprise LEROY d'un montant de 1 882,57 € HT soit 2 259,08 € TTC,
- approuvent le devis de l'entreprise LEROY d'un montant 811,88 € HT soit 974,26 € TTC,
- autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur le Maire précise que le tabouret d'assainissement était existant mais avait été enfouis lors de la réfection des enrobés.

6/ Devis de l'agence GILSON et associés pour la modification simplifiée du P.L.U.

Monsieur le Maire soumettra à approbation du conseil municipal un devis de l'agence GILSON et associés pour la modification simplifiée du P.L.U. d'un montant de 1 322,55 € HT.

Examiné par la commission « Travaux Urbanisme Environnement » lors de sa réunion du 23 janvier 2017, ce point a reçu un avis favorable.

Monsieur le Maire rappelle la problématique de l'implantation des abris de jardin par rapport aux limites séparatives.

Il rappelle que la modification simplifiée porte uniquement sur des modifications mineures, et n'impose pas le déroulement d'une préalable d'une enquête publique comme c'est le cas pour la révision du P.L.U.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité (22 voix pour) :

- approuvent le devis de l'agence GILSON et associés d'un montant de 1 322,55 € HT soit 1 587,06 € TTC.
- autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VI/ Convention avec l'association « Jugâad from Nogent le Rotrou » pour l'organisation d'un concert dans le cadre du festival Jazz de Mars.

Monsieur le Maire laisse la parole à Patrick TESTE qui soumet à approbation du Conseil Municipal un projet de convention avec l'association « Jugâad from Nogent le Rotrou » d'un montant de 1 200,00 € pour l'organisation d'un concert dans le cadre du festival Jazz de Mars le samedi 1 avril 2017 salle Maurice Leblond à Pierres.

Patrick TESTE précise que le concert sera un concert de Jazz moderne, avec un saxophoniste.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité (22 voix pour) :

- Approuvent la convention avec l'association «Jugâad from Nogent le Rotrou » d'un montant de 1 200,00 €.
- autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VII/ Convention avec la Ville de Maintenon pour l'exploitation de la station d'épuration intercommunale.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention avec la ville de Maintenon pour l'exploitation de la station d'épuration intercommunale. Cette convention, d'une durée de 40 ans fixe notamment :

- la durée de la délégation de service public nécessaire à l'exploitation de l'équipement à 10 ans,
- la clé de répartition des frais d'exploitation et d'entretien entre les deux communes. Celle-ci sera déterminée en fonction des volumes d'effluents entrés en station l'année précédente.

Monsieur le Maire rappelle l'actualité sur le fonctionnement de la station. La serre est arrêtée depuis octobre et les boues sont dévoyées vers une plateforme adaptée. Il précise qu'un recalcul de la capacité de la serre a été demandé.

Les travaux de plantation d'arbres, ainsi que la mise en place d'une protection du dégrilleur ont été demandés. Il devrait intervenir d'ici au mois de juin.

Gérard CRASSIN demande ce qu'il en est du raccordement du hameau de la Malmaison ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas encore à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité (22 voix pour) :

- Approuvent la convention avec la Ville de Maintenon pour l'exploitation de la station d'épuration intercommunale jointe en annexe.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VIII/ Adhésion au groupement de commandes lancé par le SDE28 pour l'achat groupé d'énergies.

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération 114/2014 du 26 novembre 2014 par laquelle la commune de PIERRES a participé au premier groupement de commande organisé par le SDE pour l'achat groupé de gaz naturel et d'électricité. En prévision du renouvellement des marchés qui arriveront à échéance au 31 décembre 2017, Monsieur le Maire proposera au Conseil Municipal :

- de renouveler l'adhésion au groupement de commande pour la fourniture de gaz naturel,
- de renouveler l'adhésion au groupement de commande pour la fourniture d'électricité pour les branchements de puissance supérieure à 36 Kva,
- d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture d'électricité pour les branchements de puissance inférieure à 36 Kva.

Patrick TESTE rappelle que le premier appel d'offre a permis d'économiser 19 % sur la fourniture de gaz naturel et 11% sur la fourniture d'électricité

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité (22 voix pour) décide :

- De renouveler l'adhésion au groupement de commande pour la fourniture de gaz naturel,
- De renouveler l'adhésion au groupement de commande pour la fourniture d'électricité pour les branchements de puissance supérieure à 36 Kva,
- D'adhérer au groupement de commande pour la fourniture d'électricité pour les branchements de puissance inférieure à 36 Kva
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

IX/ Approbation d'un devis pour la fourniture et l'installation de 3 vidéoprojecteurs interactifs à l'école élémentaire des Hautes Perreuses.

Monsieur le Maire laisse la parole à Patrick TESTE qui présente au Conseil Municipal les devis reçus pour la fourniture et la pose de vidéoprojecteurs interactifs ainsi que la fourniture d'ordinateurs portables à l'école élémentaire des Hautes Perreuses.

3 sociétés ont été consultées, et ont produit les offres suivantes (prix pour un ensemble VPI / Ordinateur portable) :

	VPI	Ordinateur portable	Montant total Pour 1 ensemble VPI/Ordinateur portable
Signal	2 197,50 € HT	464,17 € HT	2 661,67 € HT
Zen it	2 511,50 € HT	643,04 € HT	3 154,54 € HT
Cap Antigone	2 649,00 € HT	730,00 € HT	3 379,00 € HT

Patrick TESTE rappelle que 2 vidéo projecteurs ont été installés au groupe scolaire, par la société Cybios. Cette société ayant fermé depuis, les activités de maintenance seront jusqu'à échéance du contrat assurées par la société SIGNAL.

Patrick TESTE précise que les retours des enseignants dont les classes ont été équipées sont très positifs. Il précise que la proposition de la commission est d'acquérir 3 projecteurs cette année, et 3 l'an prochain.

Anne-Laure CUSSONNEAU dit que la marge de négociation serait peut-être plus importante si les 6 appareils étaient acquis en une seule fois.

Christophe BIGNAUT et Christophe PETIT disent qu'il s'agit d'un achat de matériel, et que la marge de variation des prix doit être très réduite.

Patrick TESTE dit que le mouvement d'équipement des classes en outils interactifs est inéluctable.

Le Conseil Municipal débat sur le nombre de projecteurs à acquérir, et décide d'équiper les 6 classes sur 2017.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité (22 voix pour) décide :

- De retenir l'offre de la société Signal pour la fourniture et la pose de vidéoprojecteurs interactifs pour un prix unitaire de 2 197,50 € HT, ainsi que pour la fourniture d'ordinateurs portables pour un prix unitaire de 464,17 € HT.
- D'acquérir 6 ensembles VPI/Ordinateurs portables pour un montant maximum de 15 970,02 € HT soit 19 164,02 € TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

X/ Informations diverses.

Monsieur le Maire évoque les élections intervenues à la CCPEIDF le 12 janvier 2017.

Mme Françoise RAMOND a été élue Présidente

Patrick TESTE remercie les élus qui ont œuvrés pour la cérémonie des vœux. Le projet de la commission communication de filmer la cérémonie a été réalisé/

Concernant la rénovation de la cours d'école, le projet est à l'étude par la commission scolaire. Il est estimé à 23 000 €. Patrick TESTE présente le projet d'aménagement de la cours.

Concernant le problème de la sur sollicitation du car scolaire communal lors des sorties de fin d'année, la commission demande aux enseignants d'observer la règle suivante pour les sorties à venir :

- 1 seule sortie par classe pour la période de mai et juin.

- la distance maximale de la sortie est de 25 km par rapport à la commune,
- les services municipaux doivent être informés à minima 3 semaines à l'avance.

A propos de la réflexion autour de l'exploitation de la ligne 20, il précise qu'il est en attente d'un entretien avec Mme HALLAY, responsable des transports au Conseil départemental d'Eure et Loir.

Carine ROUX informe que les membres du CME ont été remerciés, car tous étaient présents lors de la cérémonie des vœux.

Le CME a rencontré M JAGU pour planifier les projets de l'année.

Carine ROUX rappelle le spectacle pour enfant du 5 février. Elle déplore que le nombre de réservation soit si bas alors même que celui-ci est gratuit.

Elle précise qu'elle participera aux commissions « petite enfance » et « enfance jeunesse » de la CCPEIDF ».

Frédérique MARTIN évoque des problèmes d'éclairage et d'entretien des trottoirs rue Albert Gautier.

Philippe BUTEAU demande si le nettoyage des dessins d'enfant rue Jean Monnet pourrait être planifié ?

Anne Marie GALLAS remercie les élus pour la distribution des colis de Noël qui a été faite en temps et en heure cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.